

Fondation de l'apiah
Rapport de gestion du Conseil de Fondation au Comité de l'apiah
2024

La Fondation de l'apiah est une organisation à but non lucratif dont les actions visent à pérenniser les métiers utiles aux membres de l'apiah. Son but est de soutenir la main d'œuvre nécessaire à la branche défendue par la CCT des industries horlogère et microtechnique suisses par le versement de bourses, de primes ou de subsides. Les bourses sont destinées aux apprentis des entreprises membres de l'apiah et, depuis 2024 aux étudiants des écoles techniques (Le Locle, St-Imier, Porrentruy, Bienne, Le Sentier, Granges et Genève). Toujours dans les entreprises membres de l'apiah, les formateurs d'apprentis peuvent prétendre à des primes et les employés à des subsides lors de formations continues.

En 2024, la Fondation a repensé ses statuts, permettant ainsi d'élargir le cercle des bénéficiaires aux étudiants des écoles professionnelles citées ci-dessus. Jusqu'ici, seuls les apprentis des entreprises membres de l'apiah pouvaient prétendre à une bourse. L'exonération fiscale de la Fondation de l'apiah accordée par l'autorité compétente en 2019 était accompagnée de conditions, qui ont été adoptées dans la modification des statuts. La possibilité de tenir un Conseil par voie de circulation fait également partie des changements effectués.

Le Conseil de Fondation a décidé de distribuer CHF 20'000.- de primes pour formateurs et CHF 18'000.- de bourses en faveur des apprentis en 2024. Pour l'instant, la Fondation n'a pas reçu de demande de bourse de la part d'étudiants plein temps, comme le permet désormais ses nouveaux statuts et malgré une information à l'ensemble des directions des écoles concernées.

Les comptes 2024 bouclent avec un bénéfice de CHF 49'487.-. La bonne tenue des titres avec un gain non réalisé de CHF 110'00.-, ainsi qu'un don exceptionnel de l'apiah de CHF 40'000.- expliquent en partie cet excellent résultat.

La Chaux-de-Fonds, le 7 avril 2025

La vice-présidente :



S. Favre

La secrétaire :



J. Oberli